

Contrat pour le « Troc-dépôt vente » de la rentrée

Forum des Associations // Samedi 5 septembre 2020

CONCLU ENTRE

.....
ci-après, dénommé(e) « Propriétaire-déposant »

ET

BERNARD PAWLAK, président du BOP

ci-après, dénommé(e) « Dépositaire-vendeur »

représentant l'association : BASKET OLYMPIQUE PUECHEN (BOP)

Ensemble, dénommé(e)s « Les parties ».

- 1- **Objet du contrat** : le présent contrat a pour objet le dépôt de marchandises appartenant au propriétaire-déposant au dépositaire-vendeur à charge pour ce dernier de les vendre et de reverser la totalité des gains au dépositaire-vendeur ~~amputés de 2% de la transaction~~.
- 2- **Lieu et date de vente** : Place Louis Philibert, le samedi 5 septembre 2020 de 9h à 13h
- 3-

Objet(s) déposé(s)	Tarif de vente souhaité (hors commission des 2% perçue par le dépositaire-vendeur)	Tarif de vente plancher
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.
4.	4.	4.
5.	5.	5.
6.	6.	6.
7.	7.	7.

- 4- **Durée du contrat** : le présent contrat est conclu pour la durée du forum des associations, soit de 8h à 13h le samedi 5 septembre 2020.
- 5- **Obligation des parties** : le propriétaire-déposant certifie que les produits déposés lui appartiennent. Le dépositaire-vendeur s'engage à régler au propriétaire-déposant les sommes lui revenant au titre des ventes.

SIGNATURES

Fait au Puy Sainte Reparde, le, en 2 exemplaires

Le Propriétaire-déposant

Le Dépositaire-vendeur

.....

.....